

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**Trusteam ROC**  
Part B: FR0010985804  
**Trusteam Finance**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds s'engage à respecter le règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") en conformité avec les dispositions de l'article 9.

Ce fonds dispose du label ISR.

L'objectif de gestion est d'investir parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de l'univers d'investissement afin de surperformer sur 5 ans l'indice Morningstar Developed Markets Net Return en euro, dividendes réinvestis tout en ayant une performance ESG supérieure à celle de leur indice de référence.

La performance du fonds peut être comparée à celle de l'indice Morningstar Developed Markets Net Return (dividendes réinvestis) libellé en euro. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Il est classé « Actions Internationales »

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements du fonds a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction Client (Process ROC : « Return On Customer »).

Le « process ROC » a comme objectif est de mesurer l'orientation client des entreprises. Nous obtenons un score ROC qui nous permet de classer l'entreprise.

Ce score est la combinaison de plusieurs scores :

- Un score « voix du client », qui découle de la première étape de notre process (mesure de la satisfaction client)
- Un score « Stratégie client », qui découle de la seconde étape du process (analyse de la stratégie client)

Ce critère fait le lien entre performances extra-financières et financières.

En effet, un niveau de satisfaction élevé améliore les performances financières de l'entreprise (fidélisation, stabilité du cash-flow, « pricing power », diminution du coût d'acquisition de nouveaux clients). Mais l'entreprise doit, pour la maintenir, prendre en compte les attentes des parties prenantes en termes ESG afin de construire dans le temps une relation de confiance avec les clients.

La performance ESG est principalement mesurée, ex ante, par le « taux de satisfaction client » (mesure Sociale).

L'univers d'investissement de l'OPCVM constitué des entreprises cotées sur les principales places boursières des zones géographiques du fonds, des pays de l'OCDE, UE, EEE, Singapour, Hong Kong ; Taiwan, l'Inde et le Brésil, est analysé selon le process ROC « Satisfaction Client ».

L'engagement de prise en compte des critères extra financier est en « sélectivité » par rapport à l'univers d'investissement et porte sur une réduction d'au minimum 20% de l'univers d'investissement. L'univers investissable représente « les best in universe » de cet univers d'investissement. L'univers investissable est constitué des entreprises éligibles au Process ROC de l'univers d'investissement.

Le portefeuille maintient un taux de d'analyse minimum de 90%.

Puis il s'agit de rechercher les opportunités se présentant sur les différents marchés internationaux actions.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- une définition de l'allocation stratégique de long terme à partir de l'analyse des fondamentaux économiques ;
- une construction de portefeuille : la sélection des titres comme celle des OPCVM à intégrer des facteurs de risques supplémentaires financiers (robustesse financière, valorisation, sensibilité à des facteurs externes...) ou extra financiers (controverses ; gouvernance...) pour juger du couple rendement risque.

Au cours de la période de détention du titre, sont également suivies les controverses financières.

Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra financière :

- Disponibilité et fiabilité des informations recueillies pour construire le score de ROC des entreprises.
- Représentativité insuffisante de certaines données pour construire le score ROC.

Les politiques ESG (Code de transparence, Rapport LEC 29, Politique de Vote et d'engagement) et les rapports de mesure d'impact ISR, d'engagement et sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur <http://www.trusteam.fr/satisfaction-client-isr.html>.

Le fonds est exposé :

- de **75% à 100%** de l'actif en actions internationales principalement des pays de l'OCDE, de toutes zones géographiques et tous secteurs économiques, dont :
  - de **0% à 10%** en actions de pays émergents (Asie, Amérique Latine, Afrique et Europe centrale hors OCDE) ;
  - de **0% à 15%** en actions de petite capitalisation inférieure à 1 Md d'euros ;
  - de **0% à 25%** de l'actif en en titres de créance et instruments du marché monétaire des pays de l'OCDE, libellés en euro ou en devises des pays de l'OCDE autres que l'euro, notés A-3 minimum sur le court terme et BBB- sur le long terme chez S&P, ou jugées équivalentes par la société de gestion, au moment de l'investissement. En cas de dégradation, la part investie en obligations High Yield, de notation inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou non notés, ne pourra pas dépasser 10 % de l'actif net.

La fourchette de sensibilité sera de 0 à 5.

- de **0% à 10% en obligations convertibles** libellées en toute devise de l'OCDE ;

- de **0 à 100% au risque de change.**

**En actions :** le fonds est principalement investi en titres de sociétés dont le score social est dans un pays de l'OCDE sans allocation géographique particulière.

Le process ROC va nous permettre de sélectionner les leaders en termes de satisfaction client et celles qui ont un actif client suffisamment solide pour générer une croissance et une rentabilité forte grâce au pricing power, à la recommandation et à la fidélité. L'éligibilité de la valeur est fonction de son score ROC majoré ou minoré d'éléments qualitatifs tels que la dynamique de l'évolution du score.

**En titres de créance, et instruments du marché monétaire :** le fonds est investi, si les conditions de marché l'imposent et dans l'attente d'une opportunité d'investissement en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire, du secteur privé ou du secteur public

Ils seront sélectionnés selon l'approche extra financière « Satisfaction Client » (Process ROC) dans l'univers éligible, en excluant les entreprises dont le score ROC est trop faible afin de réduire les potentiels effets négatifs, selon l'objectif "do not harm", tel que défini par l'Investment Management Project (IMP) Les dettes d'états ou assimilées et du secteur public ne sont pas concernés par cette analyse.

**En OPCVM,** le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droits français de toutes classifications ou européens, ou de FIA français, ou OPCVM autorisés à la commercialisation en France ou en parts et/ou actions d'OPCVM respectant les critères d'éligibilité de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris des OPCVM gérés par Trusteam Finance. Ils doivent être labellisés ISR et/ou respecter les critères de communication centrale de la doctrine de l'AMF 2020-03.

Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds pourra utiliser des instruments dérivés (options, futures, swap et change à terme) des marchés réglementés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille

Le fonds peut investir dans des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés pour s'exposer sur les risques de taux, de crédit, de change et actions, sans rechercher de surexposition.

**Affectation des sommes distribuables :** capitalisation des revenus.

**Durée minimum de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans

*Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.*

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour avant 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

← rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

*Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.*

pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement est de 6 ; ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire des variations fortes.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité de ces émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 6 de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est synonyme d'investissement sans risque.

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

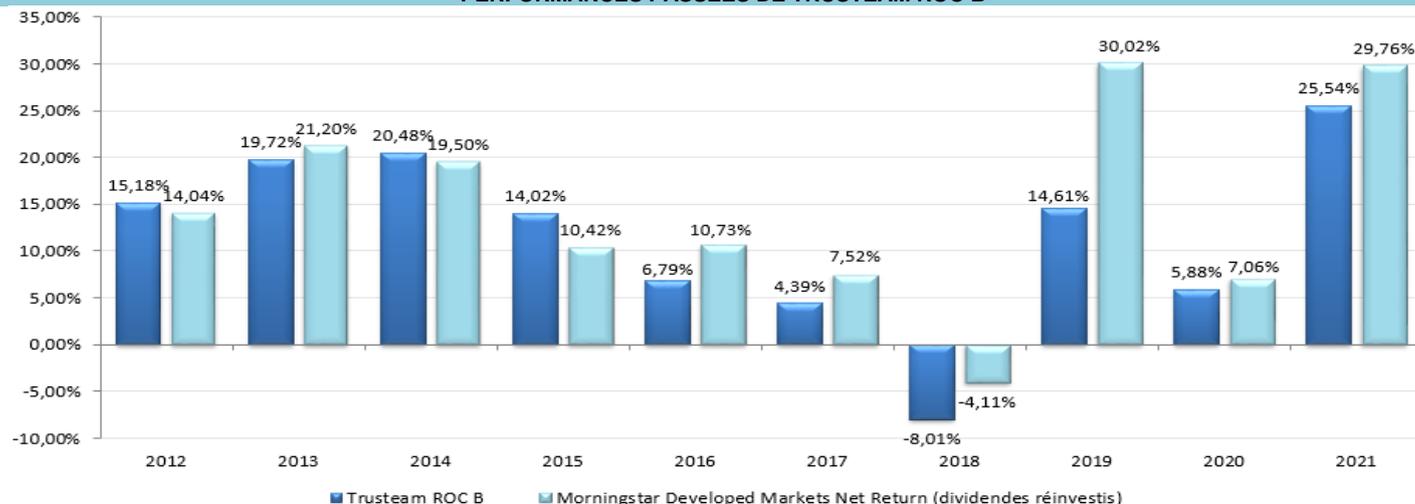
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Maximum 2%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1.93% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la performance annuelle au-delà de celle de l'indice Morningstar Developed Markets en euro dividendes réinvestis, si la performance est positive. Elle est calculée sur l'Actif net. 0,00% au 31/12/2021.

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES DE TRUSTEAM ROC B



**AVERTISSEMENT Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.** La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée coupons réinvestis. A compter du 1/10/2020, le Morningstar Developed Markets Net return (eur) remplace le MSCI World (eur).

DATE DE CREATION DE L'OPVM : 31/12/2010

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : le 01/10/2020 changement d'indicateur de comparaison.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE :** Crédit Industriel et commercial (CIC).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**NOM DE LA SGP :** Trusteam Finance 11 rue Berryer 75008 Paris

Tél. : 01 42 96 40 30

ADRESSE WEB : Ces documents sont également disponibles sur <http://www.trusteam.fr>.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion

**REGIME FISCAL :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus et sur le site internet de la Société de gestion [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr)).

Politique de rémunération actualisée : La politique de rémunération actualisée est disponible sur le site Internet de Trusteam Finance [www.trusteam.fr/informations-reglementaires.html](http://www.trusteam.fr/informations-reglementaires.html). Les détails de la politique de rémunération peuvent être envoyés gratuitement sur demande écrite à l'adresse Conformité, 11 rue Berryer 75008 Paris.

**La responsabilité de Trusteam Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM**

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Trusteam Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/09/2022